



TERRITOIRE "EST ENSEMBLE"

10 000 territoriaux concernés

Les élections professionnelles : un vote lourd d'enjeux

Le 6 décembre vous serez invité à participer aux élections professionnelles de la fonction publique. Ce vote permettra de désigner les agents qui vous représenteront directement dans les instances représentatives du personnel de votre collectivité (CT et CHSCT) et aussi au niveau départemental (CAP et CCP).

C'est aussi à l'issue de ces élections que sera redéfinie la représentativité des centrales syndicales à l'échelle nationale.

Dans la fonction publique, beaucoup de négociations, telles que celles touchant au salaire, ne peuvent être engagées qu'à l'échelle nationale, par la mobilisation des salariés qui s'appuient sur leurs représentants pour porter leurs revendications.

Sur le périmètre Est-Ensemble, les syndicats CGT se coordonnent et interviennent auprès de leurs employeurs respectifs et communs afin de renforcer les acquis de tous les agents sur le territoire et d'anticiper les contre coups de la réforme territoriale.

Les instances représentatives du personnel

LES COMITÉS TECHNIQUES (CT)

Ces instances interviennent pour la défense de nos droits collectifs. L'employeur a l'obligation de demander l'avis du CT pour toutes questions concernant l'organisation et le fonctionnement des services, les orientations relatives aux effectifs, l'emploi et les compétences, les projets de fusion ou de transferts de compétences et de personnels, l'aide à la protection sociale complémentaire (mutuelle) et l'action sociale, le régime indemnitaire et la désignation des ratios pour les avancements de grade, la formation, l'insertion et l'égalité professionnelle.

COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Les CHSCT occupent un rôle stratégique concernant la sécurité et la protection physique et mentale de tous les personnels, l'analyse des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail et l'accès des femmes à tous les emplois. Ces instances sont aujourd'hui menacées par les ordonnances Macron qui les a supprimé dans le privé. La fusion du CT et du CHSCT (transposition des ordonnances Macron dans le service public) serait une nouvelle arme pour remettre en cause notre statut et renforcer les pouvoirs des employeurs locaux.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Ces instances représentatives siègent aux niveaux départemental (pour nous c'est à Pantin). Elles traitent les différents sujets relatifs aux carrières individuelles et cadre d'emploi, dans chacune des catégories A, B et C.

Elles interviennent aussi pour la défense des droits individuels : le déroulement de carrière, les promotions internes, les refus de titularisation, les prolongations de stage, l'entretien professionnel, la mise en place des temps partiels, les détachements, la mise en disponibilité, les refus de formation professionnelle et de formation syndicale, le conseil de discipline à partir des sanctions du groupe 2 et la commission de réforme.

COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP)

Ce sont des nouvelles instances départementales qui concernent les agents contractuels de toutes les catégories. Elle est consultée pour avis concernant le droit syndical, les demandes de révision d'entretien professionnel, les procédures disciplinaires, de licenciement et de reclassement et le non-renouvellement de contrat des agents investis d'un mandat syndical.

Les revendications de la CGT

Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies.

L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la fonction publique de carrière.

L'abrogation du jour de carence.

L'augmentation des dotations afin d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la satisfaction des besoins de service public.

Les créations de postes statutaires et le recrutement d'agents titulaires.

La reconquête de la maîtrise publique des missions privatisées et le développement des missions publiques.

La possibilité d'un départ à la retraite à 60 ans, à l'initiative de l'agent, avec une pension d'au moins 75 % du salaire des 6 derniers mois, pour une carrière complète.

Un départ anticipé à 55 ans dans le cadre du service actif pour les agents exposés à la pénibilité ou à la dangerosité, et à 50 ans pour certains corps ou cadres d'emploi.

Le rétablissement de la cotisation formation à 1 %, première étape vers le 3 %.

L'obligation du critère « à qualification égale salaire égal ».

L'homogénéisation des grilles entre filière.

La reconstitution des carrières pour les agentes ayant subi une pénalisation due à une grossesse.

Une meilleure rémunération du congé parental.

Une vraie loi de titularisation pour les non titulaires de la FPT.

La création de cadres d'emplois pour les nouvelles missions.

La mise en place d'équipes volantes pour gérer les remplacements courts par des recrutements sur un poste, un métier, afin de donner des perspectives sur un déroulement de carrière.

L'obligation de former l'encadrement sur le droit à la déconnexion et sur les leviers à utiliser pour réduire et optimiser le nombre de mails envoyés.

La mise en place de plans de recrutements qui correspondent aux heures supplémentaires connectées.

L'évaluation en CHSCT du nombre de mails reçus par les salariés (par service et catégorie professionnelle) et l'adoption de mesures pour les faire diminuer.

Pourquoi voter CGT ?

La CGT a été un acteur décisif de la construction du statut des fonctionnaires, cette avancée démocratique que nous, agents de la fonction publique, continuons chaque jour de faire vivre en dépit des attaques portées.

Notre syndicat se bat pour les acquis de tous les agents, il porte haut l'ambition du service public et de l'intérêt général.

La CGT est la première organisation syndicale dans la fonction publique présente

sur l'ensemble du territoire dans les trois versants de la fonction publique.

La CGT, c'est une organisation interprofessionnelle implantée dans tous les secteurs professionnels, du public et du privé.

Elle fonde son action sur la solidarité entre travailleurs, la recherche de l'unité syndicale, pour défendre les conquêtes sociales et gagner de nouveaux droits.

**Pour défendre les droits des agents,
pour développer le service public,
le 6 décembre 2018, c'est le vote CGT !**

